

81, avenue Hart
Scarborough (Ontario)

Le 10 mai 2010

Monsieur David Tilson, député fédéral
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Député,

Toute personne en quête d'asile a le droit de demander le statut de réfugié au Canada, qu'elle se trouve dans le pays ou qu'elle y vienne dans ce but précis.

Le projet de loi C-11 modifierait la façon dont le Canada traite les demandeurs d'asile qui font leur demande une fois au Canada. Si le gouvernement a proposé ces changements, c'est pour éliminer l'arriéré qu'accuse le traitement des demandes, ce qui est louable en soi.

Mais j'ai des réserves. Le projet de loi créerait une liste de « pays d'origine », et les demandeurs d'asile originaires des pays qui y figureraient ne pourraient pas appeler d'une décision de la CISR défavorable à leur endroit.

Le projet de loi propose d'accélérer le processus de détermination du statut de réfugié, mais il pourrait en résulter que des demandeurs subissent leur audience sans avoir eu le temps de s'y préparer convenablement. J'entends par là sans avoir eu le temps de trouver une personne compétente pour bien les représenter, mais aussi de se préparer psychologiquement à parler des expériences qui les auraient poussées à chercher asile dans un autre pays.

Il y a lieu de féliciter le gouvernement du Canada de s'être engagé à permettre à chaque année à un plus grand nombre de réfugiés de se rétablir au Canada dans le cadre de programmes étrangers de parrainage. Or, cet engagement n'est pas fait dans le projet de loi C-11, mais il ne sera respecté que si le projet de loi est adopté, ce qui me semble inutile.

Je demande donc au gouvernement de faire une étude plus poussée du projet de loi C-91 et de consulter le public plus longtemps à son sujet avant de l'adopter.

Impatiente de lire votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes cordiales salutations.

Cathy Finlay

C.c. : L'hon. Maurizio Bevilacqua, député fédéral
M. Thierry St-Cyr, député fédéral
M^{me} Olivia Chow, députée fédérale